

Contribution du Parlement

Partisannerie mise à part, le Parlement et les parlementaires contribuent réellement à l'élaboration des politiques du Canada et à leur promotion à l'étranger.

À la période des questions s'ajoute la contribution de la Chambre des communes et celle du Sénat, sous forme de travaux législatifs et de résolutions spéciales. Quinze projets de loi portant directement sur les affaires étrangères ont été adoptés par la présente législature. Ils couvrent une vaste gamme de sujets depuis les accords commerciaux jusqu'à la contribution financière du Canada aux banques internationales de développement. C'est d'ailleurs l'un d'eux qui a donné naissance au nouveau ministère des Affaires extérieures. L'actuel débat sur la création d'un Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiale constitue un autre exemple.

Il est vrai que les résolutions parlementaires sur les affaires étrangères ne sont pas chose courante. Elles ont cependant des fonctions importantes. Elles servent habituellement à approuver les engagements internationaux du Canada - qu'il s'agisse de traités ou de mesures particulières -, tout comme à transmettre un message diplomatique bien senti de la part du peuple canadien. L'exemple le plus frappant à ce dernier égard reste la résolution condamnant la destruction par la chasse soviétique d'un appareil des lignes aériennes coréennes à bord duquel se trouvaient dix Canadiens.

Le travail au sein des comités est sans doute un des principaux moyens par lesquels les parlementaires peuvent contribuer à l'élaboration de la politique étrangère, et je pense qu'ils en tirent parti actuellement. L'important travail accompli par le Comité parlementaire ne laisse pas d'impressionner. Il est sûr que l'on pourrait en faire davantage, mais cela n'enlève rien à la qualité de la prestation des intéressés. Au cours de la présente législature, le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, ainsi que ses sous-comités, souvent aidés par le Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, ont présenté des rapports sur NORAD, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les relations avec l'Amérique latine et les Antilles, la position du Canada à l'égard de l'OEA, les Forces armées de réserve, ainsi que la sécurité et le désarmement. Cela s'ajoute aux travaux concernant divers projets de loi, les budgets et les rapports annuels. Le Comité du Sénat chargé des affaires étrangères a publié entre-temps son troisième rapport sur les relations commerciales canado-américaines. Il prépare actuellement une étude sur les relations du Canada avec le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Enfin, un groupe parlementaire spécial a présenté un volumineux et précieux rapport sur les relations Nord-Sud.

Il me faudrait plus que la soirée pour vous dire l'influence que ces études ont sur la politique du gouvernement. Je mentionnerai cependant que chacune a contribué pour beaucoup au processus décisionnel dans le domaine visé. Même lorsque le gouvernement a choisi de ne pas adopter certaines recommandations, cela n'a pas été faute d'un examen sérieux et détaillé. Par ailleurs, aux termes du nouveau règlement de la Chambre, le